



## CALENDRIER 2022-2023 DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS

### Note sur les souscriptions :

Les occasions d'investir dans le SEC Fonds d'infrastructures mondiales RBC (le « fonds ») sont limitées par la disponibilité des occasions de placement pour le fonds lui-même. Par conséquent, le gestionnaire a établi la procédure suivante afin de veiller à la répartition équitable des placements dans le fonds entre tous les investisseurs intéressés. Le gestionnaire tient un registre des investisseurs qui se sont engagés à effectuer un placement dans le fonds ainsi que du montant du placement qu'ils souhaitent effectuer. Une fois que des occasions de placement d'un montant suffisant ont été établies, le gestionnaire fait parvenir un avis d'appel de capital à l'ensemble des investisseurs si le fonds a besoin de liquidités supplémentaires pour investir dans ces occasions. L'attribution sera proportionnelle à l'engagement total de chaque investisseur. Veuillez noter que la période de souscription initiale est en cours jusqu'au 28 avril 2023 ou avant, à la discrétion du gestionnaire de fonds.

### SOUSCRIPTIONS 2022-2023

(après l'émission d'un avis d'appel de capital\*)

### Rachats 2022-2023

(préavis de trois mois requis)

Période de négociation des souscriptions	Date d'évaluation	Date de règlement	Mois	Date limite d'opération	Date d'évaluation	Date de règlement (T+1 mois)
Préavis de deux semaines	À déterminer	T+2	Avr. 2023	-	-	-
			Mai 2023	31 mai 2023	31 août 2023	29 septembre 2023
			Juin 2023	-	-	-
			Juill. 2023	-	-	-
			Août 2023	31 août 2023	30 novembre 2023	29 décembre 2023
			Sept. 2023	-	-	-
			Oct. 2023	-	-	-
			Nov. 2023	30 novembre 2023	29 février 2024	28 mars 2024
			Déc. 2023	-	-	-

\* Un avis d'appel de capital sera envoyé par courriel. Les clients ont au moins dix jours ouvrables après la réception d'un avis d'appel de capital pour passer des ordres d'opération.

### Codes des fonds

Fonds	Souscriptions et rachats	
	Série F	Série O
SEC Fonds d'infrastructures mondiales RBC	RBF52220	RBF82220

### Note sur les rachats :

Les ordres de rachat peuvent être passés à tout moment avant la date limite d'opération indiquée dans le tableau ci-dessus. Veuillez noter que la date limite d'opération pour les ordres de rachat est d'environ trois mois avant la date d'évaluation et que les opérations de rachat sont réglées dans un délai d'un mois après la date d'évaluation du rachat.

Le produit des rachats sera réduit si les parts du fonds sont rachetées dans les cinq premières années suivant leur souscription, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

### **Tableau des réductions pour rachat<sup>1</sup>**

<b>Moment de la demande de rachat</b>	<b>Réduction</b>
Avant le <b>premier</b> anniversaire de la date d'acquisition <sup>2</sup>	5 %
Après le <b>premier</b> anniversaire de la date d'acquisition et avant le <b>deuxième</b> anniversaire de la date d'acquisition	4 %
Après le <b>deuxième</b> anniversaire de la date d'acquisition et avant le <b>troisième</b> anniversaire de la date d'acquisition	3 %
Après le <b>troisième</b> anniversaire de la date d'acquisition et avant le <b>quatrième</b> anniversaire de la date d'acquisition	2 %
Après le <b>quatrième</b> anniversaire de la date d'acquisition et avant le <b>cinquième</b> anniversaire de la date d'acquisition	1 %
Par la suite	Néant

<sup>1</sup> Restrictions relatives à la liquidité : limite de rachat globale de 3 % de la valeur liquidative du fonds chaque trimestre

<sup>2</sup> La date d'acquisition correspond à la date à laquelle un investisseur acquiert les parts du fonds.

Date de publication : novembre 2022.

**DÉCLARATION** : Cette information ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres ou de participation ou d'adhésion à un service. Aucun titre n'est offert, sauf conformément aux documents de placement et aux documents de souscription correspondants, qui peuvent exclusivement être fournis aux investisseurs qualifiés. Le présent document vise à fournir de l'information générale seulement. Il ne constitue pas et n'est pas censé constituer des conseils professionnels ni une description complète d'un placement dans un fonds géré par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA). S'il y a incompatibilité entre le présent document et les documents de placement correspondants, les dispositions de ces documents de placement auront préséance. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables, mais ni RBC GMA, ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'en garantissent explicitement ou implicitement l'exactitude, l'intégralité ou la pertinence. RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard des erreurs ou des omissions.

Les placements effectués dans les fonds alternatifs sont spéculatifs et comportent un risque important de perte de la totalité ou d'une bonne partie du placement. Les fonds alternatifs peuvent : i) recourir au financement par emprunt ou à d'autres pratiques de placement spéculatives qui pourraient augmenter le risque de perte sur placements ; ii) être non liquides dans une très grande mesure ; iii) ne pas être tenus de fournir de l'information périodique sur les cours ou l'évaluation aux investisseurs ; iv) ne pas être assujettis aux mêmes exigences réglementaires que les fonds communs de placement offerts par voie de prospectus. Les investisseurs devraient, lorsqu'ils évaluent la pertinence de ce placement, porter une attention particulière à des facteurs personnels, notamment l'horizon temporel, les besoins de liquidité, la taille du portefeuille, le revenu, les connaissances en placement et la tolérance à la volatilité des cours. Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers professionnels pour toute question d'ordre fiscal, comptable, juridique ou financier avant de prendre une décision de placement concernant les fonds mentionnés dans le présent document, à savoir s'ils leur conviennent ou non.

Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion.

Veillez lire les documents de placement du fonds avant d'investir. Les données de rendement fournies supposent seulement le réinvestissement des distributions et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat et de distribution ou des frais facultatifs et de l'impôt sur le revenu exigible du porteur de parts, qui auraient diminué le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés.